

COMMISSION SUR L'ENVIRONNEMENT
assemblée du 22 janvier 2004 (16^e séance régulière)
salle des comités, 25, rue Laurier
17 heures

PROCÈS-VERBAL

Souper et items administratifs

1. Ouverture et constatation du quorum

La séance est ouverte à 17h45 avec quorum

Étaient présents : Marc Bureau, président
 André Levac, conseiller, district no.1
 Denise Laferrière, conseillère, district no.8
 Évelyne Germain, REFAP
 Nicole Desroches, CREDDO
 Anouk Racette, DSPO
 Stéphan Boucher, ASHOQ

Également présents : Frédéric Tremblay, secrétaire
 Roland Morin, directeur adjoint de module par intérim
 Jacques Nadeau, directeur, STEGMR
 Antonio Miguel, soutien technique, laboratoire
 Larry Simpson, coordonnateur, Environnement
 Melvin Jomphe, cabinet du maire
 Maria Urbina, observatrice

Absence motivée : Marcelle Plouffe, directrice GMR

2. Approbation de l'ordre du jour

Il est proposé par André Levac, secondé par Denise Laferrière et résolu d'adopter l'ordre du jour, moyennant l'ajout de deux documents à déposer par la DSPO (items 5c et 5d)

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 13 novembre 2003

Il est proposé par Évelyne Germain, secondé par André Levac et résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 novembre 2003 tel que proposé.

4. Date de la prochaine assemblée

La 17^e séance régulière est prévue pour le 19 février 2004, à 17h, à la Salle du conseil du Centre des Pionniers (Aylmer). La Commission demande qu'une attention particulière soit portée à l'annonce de cette commission, incluant des avis dans le *Bulletin* et le Régional ainsi qu'un rappel à Gilles Sabourin.

5. Dépôt de documents

La Commission prends avis des documents suivants :

- a. Guide d'intervention intersectorielle sur la qualité de l'air intérieur et la salubrité dans l'habitation québécoise, en 3 exemplaires. La Commission demande qu'un exemplaire soit déposé au service Gestion des édifices et électricité, un au module et un au bureau des conseillers et demande que des copies soient produites pour le bénéfice des trois membres du conseil.
- b. Copie des différents avis de courtoisie. La Commission suggère d'emblée que l'administration vise à standardiser le billet de courtoisie. Les commentaires concernant les billets seront transmis lors de la prochaine assemblée.
- c. Les risques à la santé associés à la présence de moisissures en milieu intérieur.
- d. Commentaire sur les modifications de l'amendement apportées au règlement sur le bruit de la municipalité de Gatineau.

Début des dossiers discutés à huis-clos à 17h57

6. Ressourcerie de l'Outaouais – projet de ressource destinée au compostage des matières putrescibles de Gatineau

Personnes invitées : Martin Van den Borre, président
 Jacques Fournier, secrétaire
 Denis Matthieu, membre du CA
 Pauline Bouchard, CDEC
 Jean-Yves Guimond, président du Réseau des Ressourceries
 Mario Bourgeois, MCE Conseil

Discussion :

Martin Van den Borre explique que la Ressourcerie de l'Outaouais se prépare depuis 2 ans à cette rencontre. Une Ressourcerie est un organisme d'économie sociale qui œuvre en mise en valeur de matières résiduelles. Le concept prend ses sources de plusieurs pays d'Europe (dont la France et la Belgique) et 43 ressourceries sont actuellement en opération au Québec. L'Outaouais demeure la région la plus pauvrement desservie par ce réseau, avec une seule ressourcerie (BoisRec, dans la région de Maniwaki). Les ressourceries ont aussi été encadrées par un programme provincial (Action7) qui financent la mise en œuvre d'une Ressourcerie de 300 000 \$ (20 000 \$ pour les études, 280 000 \$ pour la mise en œuvre). Il appert que ce programme ne sera cependant pas reconduit. Ceci force la Ressourcerie à compléter son dossier d'ici le 20 février 2004. Le projet de la Ressourcerie, suivant une étude de marché, vise à établir un centre de compostage en andains sur un terrain de 10 acres, avec option sur un autre 10 acres. Le site serait de portée régionale (la MRC des Collines a aussi été approchée) et desservirait les secteurs résidentiels et ICI, mais pas celui des boues. On parle d'une capacité à terme de 30 000 t/an et d'un investissement financé de 1,4 M\$. Il est donc clair que la Ressourcerie ne vit pas seulement pour la subvention d'Action7. Un siège sur le CA est gardé vacant pour la Ville de Gatineau.

Sur ce, Martin Bourgeois détaille le plan d'affaires de la Ressourcerie. Sa rentabilité est prévue pour la 3^e année d'opération, au seuil de 7 500 t/an. La vente de terreau en sacs directement au citoyen serait privilégiée sur le semi-vrac ou le vrac. Le grade de compost visé serait AA, certifié annuellement en fonction de la norme BNQ, et serait inscrit sur les sacs. Le prix de compost qui serait demandé aux fournisseurs de matière serait de 40 \$/t.

Jean-Yves Guimond conclut en précisant qu'une Ressourcerie demeure une compagnie et qu'un partenariat tel que celui demandé (i.e. contrat de service de plus de 100 000 \$) nécessite une dérogation à la Loi sur les Cités et Villes. Cette procédure a été utilisée à plusieurs reprises avec succès, surtout en Mauricie, et un exemple en a été fourni au Module.

Les périodes de questions et de discussion ont soulevé de très nombreux détails, résumés ci-après :

- Le compostage demeure une niche à faible concurrence : Gatineau ne compte actuellement que Les fabricants d'humus et les cèdres recyclés de l'Outaouais.
- D'ici le 20 février, il ne reste qu'une seule séance du Conseil, ce qui est trop peu pour subitement solliciter le Conseil pour un tel accord de principe.
- Si, malgré ses estimations conservatrices, la Ressourcerie devait rapidement desservir une collecte de matières putrescibles sur l'ensemble du territoire, l'aire de compostage serait suffisamment grande pour y pallier dès la phase initiale.
- Il est illusoire de penser que le PGMR passera l'examen de Recyc-Québec sans un programme de compostage des matières putrescibles. À défaut de fixer une destination, la libre entreprise devra prévaloir, ce qui, en toute vraisemblance, signifierait du transbordement de compost.
- La Commission juge insensé de consommer du diesel pour transborder des matières putrescibles ou du terreau hors du territoire de Gatineau.
- Il y a consensus autour de la table que 40 \$/t est un prix compétitif en conséquent. Par contre, le contrat de service devrait prévoir une gratuité pour les besoins municipaux en compost.
- Le choix de site doit être considéré avec beaucoup de soin. La zone industrielle de salubrité a l'avantage d'une planification de l'usage, la zone agricole autour de l'aéroport a l'avantage de l'éloignement des voisins, le site Cook a l'avantage de déjà disposer du système complet de captage et traitement des eaux de ruissellement. En dernier lieu, il faut éviter de donner à la population une destination ficelée d'avance (craignant de revivre une critique adressée dans le dossier du recyclage) et, plutôt, de faire confirmer le site par le PGMR et son processus de consultation du public.
- L'Outaouais est la région qui a le moins profité d'Action 7 et ce projet est très méritoire. Il faut trouver une façon de laisser le PGMR statuer sur le

site et les conditions de collecte sans que la Ressourcerie ne perde sa subvention.

- Tout profit éventuellement enregistré par la Ressourcerie sera systématiquement investi dans sa mission de création d'emploi d'économie sociale. De plus, les emplois créés sont spécialisés et les salaires prévus suffisamment élevés pour conserver la main-d'œuvre.
- La participation du public à la mise en œuvre du PGMR en est un volet obligatoire. Il serait fort souhaitable de confier un créneau des matières résiduelles aussi important que les matières putrescibles à l'économie sociale et ne ferait qu'augmenter la valeur du PGMR.
- Le projet de la ressourcerie ne touche en rien la collecte des matières, ce qui laisse à la Ville la charge de l'opération et le loisir d'en définir tous les aspects (fréquence, contenants, secteurs, etc.)

Recommandation : La Commission recommande au Conseil d'adopter une résolution d'appui au projet qui précise que le Conseil, dans le cadre de son futur plan de gestion, est prêt à confier le compostage de matières putrescibles à la ressourcerie de l'Outaouais, pour un prix environnant 40 \$/t et sur un site, situé à Gatineau, qui demeure à définir en fonction du processus de consultation public du PGMR. Dans ce sens, pour donner le temps au PGMR de dûment entrer en vigueur, il faut que le Gouvernement du Québec accorde un délai à la Ressourcerie de l'Outaouais et lui réserve sa subvention de mise en œuvre.

Nicole Desroches quitte l'assemblée à 18h12

Ouverture et fermeture de la période de question à 19h30

Reprise des dossiers discutés à huis-clos à 19h35

7. Les Fabricants d'humus – compostage et réutilisation du compost par la Ville de Gatineau

Personnes invitées : Albert D'Aoust et Roger Dumouchel

Discussion : Albert D'Aoust désire rappeler à la Commission l'expérience des Fabricants d'humus, qui opèrent depuis 1993 et traitent les matières putrescibles collectées à Aylmer et à Hull jusqu'aux fins de contrat en décembre 2005. Le site est situé sur le chemin Cook et dispose d'autorisations du MENV et de la CPTAQ. Sa superficie d'un hectare permet le compostage de 5 000 m³ (2 000 – 3 000 t). Le secteur Aylmer a livré une masse record en 2003 (plus de 800 t), alors que le secteur Hull stagne autour des 200 t.

S'il est vrai que la logistique de la collecte diffère entre les deux secteurs, Albert D'Aoust fait surtout remarquer la timidité des efforts de diffusion de l'information à la population. Entre autres, aucune information sur le compost ne figure sur le calendrier annuel de la Ville. Le « *Waste reduction calendar* » de Peterborough est cité en exemple.

Les fabricants d'humus embauchent des jeunes pour le désensachage et supportent une campagne de levée de fonds communautaire pour la vente du compost. Hormis cette activité, le terreau est surtout revendu en demi-vrac et la division des parcs de la Ville s'en est quelque peu approvisionnée. Il y aurait sûrement moyen que la Ville s'en procure plus pour ses besoins.

Enfin, Albert D'Aoust confirme que le site n'accueille actuellement que des résidus verts et traite sur une période de rotation de 12-18 mois. L'autorisation pour les restes de table sera demandée le temps venu, ainsi que des améliorations pour pousser le temps de rotation vers un objectif de 6 mois. Roger Dumouchel s'explique mal l'empressement d'intégrer les déchets de table alors qu'il reste tant à faire du côté des résidus verts. Il rappelle aussi l'existence de l'usine de compostage des Compost du Québec Outaouais, à l'Ange-Gardien, pour desservir l'Est de la Ville.

Les points suivants sont soulevés durant la période de question :

- Il n'y a pas vraiment de plan d'expansion pour les Fabricants d'humus. Le secteur résidentiel d'Aylmer constituerait un marché idéal, dans le cadre de l'élaboration du PGMR.
- Dans l'éventualité où d'autres sites ruraux débutaient des opérations, le partage de machinerie serait une option à explorer.
- André Levac admet qu'il faut augmenter l'information sur le compost dès cette année, autant que possible, et qu'il faut donner une directive claire

à nos services d'entretien de parc de profiter du terreau des Fabricants d'humus.

- Évelyne Germain, qui habite à Gatineau, demande comment se fait-il que le secteur Gatineau doive se contenter d'une collecte de feuilles. Albert D'Aoust confirme que les soumissionnaires du contrat de collecte l'ont tous approchés, à la dernière minute, mais les Fabricants d'humus ne sont pas prêts à assumer le traitement des résidus verts du secteur.
- Il y eut beaucoup de commentaires sur le prix soumis de 300 \$/t pour la collecte verte de Hull dans le contrat de 25 mois. Jacques Nadeau rappelle que, pour financer le passage d'une collecte hebdomadaire qui rapporte si peu (approx. 200 t/an), il faut prévoir un tel prix pour faire ses frais. Il est clair que, en fonction de ce prix, une hausse marquée de collecte des résidus verts à Hull aura un impact budgétaire marqué.

Recommandation : La Commission recommande de produire un effort de sensibilisation plus important autour des collectes vertes et rappelle le succès de la promotion du recyclage dans les centres d'achats, en mai 2003. La journée du compost à Aylmer doit être appuyée par des publications dans le *Bulletin*. Autant que possible, l'entretien de parcs devrait s'approvisionner en terreau chez les Fabricants d'humus.

8. AREQ-Outaouais – célébration du jour de la Terre

Personnes invitées : Nicole Robitaille-Carrière; Jacques Paulus

Discussion : Le Comité de l'environnement de l'AREQ-Outaouais approche la Commission sur l'environnement de la Ville de Gatineau pour préparer, en étroite collaboration, un événement éducatif marquant le jour de la Terre 2004, soit le 22 avril prochain. Plusieurs conférenciers ont déjà été approchés par l'AREQ et certains ont déjà confirmé leur participation. Par ailleurs, l'AREQ-Outaouais a l'expérience d'attirer de 200-300 personnes pour un événement qu'elle prépare à elle seule. Un événement préparé avec la Ville pourrait sûrement en attirer le double. Pour le déplacement, l'AREQ est prête à défrayer une location d'autobus. Les thèmes proposés sont l'eau et le recyclage.

Frédéric Tremblay rappelle le succès du défunt salon de l'environnement, qui avait lieu aux Promenades de l'Outaouais. Selon l'AREQ, un événement de la magnitude estimée nécessitera la Maison du Citoyen. Il faudrait que la Commission devienne le promoteur (ne serait-ce que pour garantir la gratuité des locaux).

La Commission soulève la problématique du stationnement dans le centre-ville, un jeudi. Reprenant l'analogie au défunt Salon, l'utilisation de centres d'achats ou de lieux publics répartis en région serait peut-être préférable. Quoiqu'il en soit, l'AREQ-Outaouais est ravi de constater l'intérêt montré par la Commission.

Recommandation : La Commission recommande que le Module prenne charge de la coordination de l'événement et supporte pleinement le concept de l'AREQ. Il y aura un événement éducatif de type Salon de l'environnement, pour le Jour de la Terre. Le Module devra récupérer ses maquettes existantes et produire un kiosque.

Denise Laferrière quitte l'assemblée à 20h40

9. planification d'un processus de consultation pour les options au contrat de collecte des ordures de Hull et Masson-Angers

Discussion : Faisant suite au mandat donné par le CE à la Commission, Frédéric Tremblay confirme qu'il dispose des dates de tombée pour annoncer la tenue des séances de consultation sur la fréquence des collectes d'ordures et les collectes de matières putrescibles. La Commission retient l'hypothèse de deux séances à Hull et une à Masson durant le mois de février.

Jacques Nadeau s'interroge sur la portée du mandat donné par le CE. Selon ce qu'il comprend, la consultation ne doit porter que sur la fréquence des collectes d'ordures à Hull. D'ailleurs, il s'agit du seul prix d'option dont la validité a été confirmé. Si la collecte des matières putrescibles venait à être instaurée, il faudrait retourner en soumission.

La Commission juge qu'il est important de parler de compostage à cette consultation, plutôt que seulement approcher la population pour réduire la fréquence pour économiser (dans lequel cas la réponse populaire est prévisible).

Recommandation : La Commission recommande que le Module prépare trois événements d'information : 1) au centre de service de Hull 2) au centre communautaire Moussette 3) au centre de service de Masson-Angers. Durant la planification, André Levac va confirmer le mandat auprès du CE.

10. proposition d'épandage de jus de betterave par Weed-Man

Discussion : Stéphan Boucher dépose une offre d'épandage d'un engrais à base d'extraits de betteraves à sucre, de mélasse et de matières organiques. Il aurait un potentiel herbicide. Deux terrains municipaux seraient idéalement requis, les deux ayant un arrosage/drainage distincts. Le coût demandé est nominal et correspond à l'achat de l'engrais (pour l'équivalent du terrain d'un unifamilial, 5 applications sur une saison coûtent 12,50 \$).

Larry Simpson rappelle les résultats mixtes de la campagne conjointe de BioTerra (nématodes contre les vers blancs). Par contre, Frédéric Tremblay précise que l'interdiction d'utiliser le 2,4-D dans les terrains privés approche (mars 2006) et que, pour cette date, la Ville devra connaître les alternatives à proposer à la population. On se rappelle que, pendant l'épidémie de vers blancs, la plupart des citoyens affligés se sont tournés vers la Ville pour une directive.

Recommandation : La Commission ratifie l'offre de Weed-Man. Le Module et le Service des opérations de terrains doivent voir à sa mise en application. Un rapport de Weed-Man est attendu en fin de saison.

11. Recyc-Québec – campagne « Tout le monde embarque »

Discussion : Frédéric Tremblay rappelle que le PDG de Recyc-Québec, Jean-Maurice Latulippe, a écrit à la Ville de Gatineau en septembre demandant une participation financière de 25 000 \$ pour une campagne publicitaire nationale. Les états financiers de Recyc-Québec faisaient alors état d'avoirs de 22 M\$. La Commission avait ratifié la campagne et décliné la participation financière.

En décembre, Recyc-Québec a remis ça, dans une lettre adressée à Lawrence Gangur, avec un nouveau plan de campagne, une nouvelle structure de financement (environ 0,10 \$/citoyen pour toutes les villes du Québec) et de nouveaux états financiers qui font état d'avoirs de 25 M\$.

Recommandation : La Commission mandate le Module de répondre par un second refus de participer financièrement à la campagne publicitaire de Recyc-Québec.

12. projet conjoint Gatineau-Ottawa-Pollution Probe « Shared watershed management »

Item reporté à l'assemblée du 19 février 2003

13. processus de sélection des deux citoyens membres de la Commission

Information : Monsieur Bureau demande que le processus de sélection des deux citoyens membres soit assez prompt pour permettre leur venue dès l'assemblée du 19 février. Le Comité de sélection sera composé de Marc Bureau, d'André Levac et de Frédéric Tremblay.

Varia

- ☞ Frédéric Tremblay mentionne que M. Bureau a demandé un changement au calendrier des assemblées régulières. Celle du 9 novembre se tiendra à Aylmer.
- ☞ L'assemblée régulière prévue pour le 22 avril à Gatineau doit être déplacée pour libérer les membres et les fonctionnaires pour le Jour de la Terre.
- ☞ Pour l'assemblée du 19 février, il y aura présentation des finances sur les compteurs d'eau et une requête de la STO pour assister à la tenue d'une journée sans voiture.

Levée de la séance à 21h20

Procès-verbal ratifié le 19 février 2004

Marc Bureau, président

Frédéric Tremblay, secrétaire